

COMMUNE DE CUBIÉRETTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 21 OCTOBRE 2017.****Objet : Aménagement de la forêt communale**
Soumission au régime forestier de la parcelle B 257.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7



L'an deux mille dix-sept et le vingt un octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal de CUBIÉRETTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BENOIT Christian, Maire.

Etaient présents : BENOIT Christian, BENOIT Catherine, BRESSON Didier, COUVE Anne-Marie, GILLES Christian, LETIENT Valérie, TIRADO André.

Etaient absents : Aucun

Monsieur GILLES Christian a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de CUBIÉRETTES pour la période 2016-2035 que l'ONF a élaboré en concertation avec lui.

Monsieur le Maire précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Monsieur le Maire présente le dossier concernant la soumission au régime forestier de la parcelle n° B 257 LOUBRE CHAMBAJET 23ha 03a 49ca.

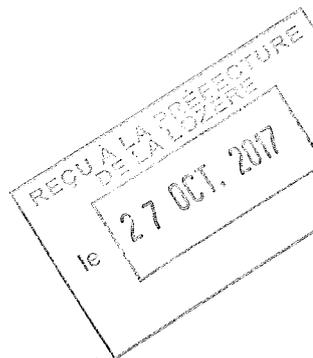
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

-approuve le projet qui lui a été présenté

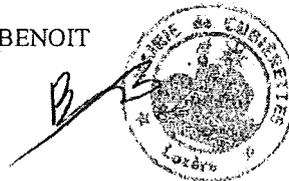
-charge l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions du nouvel article D 212-6 du Code Forestier et en vertu de l'article L122-6 du nouveau Code Forestier.

-demande l'application du Régime Forestier pour la parcelle suivante :

TERRITOIRE COMMUNAL DE CUBIÉRETTES			
SECTION	N° de PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACE
B	257	LOUBRE CHAMBAJET	23 ha 03 a 49 ca
TOTAL APPLICATION			23 ha 03 a 49 ca



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 21 octobre 2017
Le Maire,
Christian BENOIT



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire compte tenu de :
la réception en Préfecture le :
et de la publication le
A CUBIÉRETTES le
Le Maire,